

TENDANCES Sols

La lettre d'information de Tarkett Bâtiment - SEPT./08



ÉDITO SUIVEZ LE GUIDE

Les normes passent, les réglementations changent, les produits évoluent et le design s'adapte, le tout sous l'éclairage incontournable des préoccupations environnementales. Le monde des revêtements de sol ne dort jamais pour rester à la pointe et toujours innover. Retrouvez les événements marquants qui vont imposer leur rythme et conduire les évolutions du marché.



RÉGLEMENTATION

Accessibilité : sursis dans les salles d'eau des logements

La nouvelle réglementation relative à l'accessibilité ne vise qu'une chose : permettre l'autonomie de toute personne à mobilité réduite. Cela implique de nouveaux dispositifs de construction dans l'ensemble des logements, et principalement dans les salles d'eau.

[suite de l'article ➔](#)



ENTRETIEN

Plus facile et moins coûteux

Le lustrage à sec permet de faciliter l'entretien de certains revêtements de sol homogènes. Cette méthode présente de nombreux avantages : un aspect de surface toujours impeccable, un produit qui vieillit mieux et surtout un coût de fonctionnement réduit. Cerise sur le gâteau, vous réduisez la consommation d'eau et de produits nécessaires à son entretien.

[suite de l'article ➔](#)



CONFORT ACOUSTIQUE

L'écho du lino

Véritable isolant phonique, le revêtement de sol souple joue un rôle actif dans l'absorption des bruits et participe activement au respect de la réglementation acoustique. Le linoléum n'est pas en reste et offre des performances très intéressantes.

[suite de l'article ➔](#)



TENDANCES DESIGN

Ambiance Textile

Quel matériau peut offrir les mêmes avantages que le textile en termes de design, d'ambiance et de confort sans les inconvénients de l'entretien ? Le PVC bien sûr ! Les revêtements d'inspiration textile viennent s'ajouter à la très large palette de textures et de couleurs qu'offre cette matière.

[suite de l'article ➔](#)



RÉGLEMENTATION

Accessibilité : sursis dans les salles d'eau des logements

L'application de la nouvelle réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments vise à faciliter la vie des personnes à mobilité réduite. Elle impose la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'aménagement.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la nouvelle réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments est applicable. **Tous les permis de construire déposés après cette date y sont soumis, qu'il s'agisse de bâtiment d'habitation collectif, de maison individuelle et d'ERP. L'objectif est de permettre à toute personne à mobilité réduite de conserver son autonomie.**

Toutes les zones du bâtiment sont concernées (abords, circulations, escaliers...) sauf la salle d'eau pour laquelle le délai a été repoussé jusqu'en 2010 pour les bâtiments d'habitation collectifs et les maisons individuelles. Il reste donc deux ans pour s'adapter et définir les solutions techniques.

À compter de cette date, toutes les salles d'eau devront être accessibles ou conçues pour le devenir sans intervention sur le gros œuvre : dans chaque logement collectif, « **au moins une salle d'eau doit être conçue pour permettre par des aménagements simples l'installation d'une douche accessible** ». Pour les logements individuels, une « **unité de vie** », c'est-à-dire chambre et salle de bain adaptées, devra être construite au rez-de-chaussée.

Concrètement, cela signifie une pièce plus grande, qui doit pouvoir comporter un dégagement de 150 cm de diamètre pour permettre l'usage d'un fauteuil roulant, une porte de 90 cm de passage, l'implantation de barres de maintien et l'usage de revêtements de sol antidérapants. Par ailleurs, cette contrainte conduit à l'installation d'un receveur extraplat intégrant un siphon ou d'une douche à l'italienne (sans receveur de douche, avec un simple siphon de sol pour évacuer l'eau).

Pour allier sol antidérapant, siphon extraplat et étanchéité, le système « [Concept Douche](#) » s'impose, car il offre une solution globale :

- Vendu en lés de 2 m de large, il peut recouvrir la totalité de l'espace dévolu à la douche sans raccord et donc sans risque de fuite. Si besoin est, les raccords sont effectués par une soudure à chaud qui offre une étanchéité parfaite.
- Le revêtement de sol PVC homogène remonte sur les murs d'une dizaine de centimètres. Il épouse parfaitement l'angle sol/mur, lequel est arrondi grâce un profilé d'appui afin d'assurer l'étanchéité.
- Les siphons les plus plats s'encastrent dans le sol de seulement 97 mm (évacuation directe verticale) et 102 mm (évacuation horizontale avec une faible pente). La surface à relief du revêtement lui confère une résistance à la glissance adaptée.

Ce dispositif, déjà mis en œuvre avec succès depuis une trentaine d'année dans de nombreux bâtiments, bénéficie d'un Avis technique n° 12/08-1518 (validité 31/03/2011).

L'avis technique

Document d'information technique sur l'aptitude à l'emploi d'un produit ou d'un procédé, visant à renseigner les différents acteurs de la construction, l'Avis technique (AT) est formulé par le groupe spécialisé (GS) compétent de la commission chargée des avis techniques. Il s'agit d'une évaluation volontaire.



ENTRETIEN

Plus facile et moins coûteux

Le coût d'entretien d'un revêtement de sol représente un poste important dans le budget de maintenance des bâtiments. Il nécessite une forte consommation d'eau et l'usage de produits d'entretien.

Pour faciliter cette tâche, réduire la dépense qu'elle engendre et son impact sur notre cadre de vie, il est indispensable lors du choix des revêtements de prendre en compte leur coût d'achat de pose mais aussi d'entretien.

Certains revêtements de sol PVC homogènes présentent sur ce dernier point un avantage indéniable par une méthode d'entretien sans eau ni produit d'entretien : **le lustrage à sec**. Appliquée depuis de nombreuses années dans les pays nordiques, elle donne de très bons résultats, permet de faciliter l'entretien au quotidien et prolonge la durée de vie du produit.



Le principe est des plus simples : il suffit de lustrer la surface à l'aide d'une mono brosse (disque rouge à une vitesse conseillée de 400 à 1000 tours/minute). L'échauffement engendré régénère la surface du revêtement et assure sa protection.

Le revêtement retrouve son aspect d'origine, débarrassé de ses micro-rayures et des zones devenues « poreuses » suite à un fort trafic. Ce traitement, répété, permet de durcir le produit en surface et le rendre de moins en moins sensible aux agressions.

Tous les homogènes ne peuvent pas bénéficier de cet avantage. Tarkett Bâtiment le propose sur les produits haut de gamme (revêtements « IQ » pour Intelligent Quality), la restauration à sec ne pouvant être réalisée que sur les produits ayant une composition et une conception adaptées. Sur les produits d'entrée de gamme, avec une charge minérale plus importante, le lustrage à sec ne donnera pas le même résultat et risque, s'il est mal maîtrisé, de provoquer un échauffement excessif et ainsi de marquer la surface du produit.



CONFORT ACOUSTIQUE

L'écho du lino

Le revêtement de sol habille, décore la pièce, mais il peut aussi jouer un rôle d'isolant acoustique : réduire la diffusion des bruits dans la pièce et dans les pièces voisines. Un défi à relever.

Ennemi public numéro un, le bruit est cité par un ménage sur trois comme étant la principale nuisance dans les logements collectifs. Dans les espaces de travail (bureaux, écoles...), il apparaît comme un facteur important de nervosité, de stress et de perte d'efficacité.

On distingue deux types de nuisances sonores :

- **Les bruits aériens** se propagent et créent de l'écho dans une même pièce, par exemple une conversation...
- **Les bruits solidiens** se diffusent dans la structure du bâtiment pour atteindre les pièces et les étages voisins. Leur propagation dépend du mode constructif du plancher, du volume de la pièce, mais aussi de la qualité d'absorption du revêtement de sol.

Sur une dalle de béton nue de 18 cm, sans aucun revêtement de sol, le niveau sonore perçu à la suite de l'émission d'un bruit standardisé est d'environ 74 dB. Pour réduire ce chiffre et offrir un maximum de confort aux occupants, les exigences en termes de réduction acoustique n'ont cessé d'augmenter.

La réglementation acoustique impose aujourd'hui un niveau sonore maximum des bruits de choc perçus dans les bâtiments d'habitation de 58 dB (60 dB pour les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels). Plus strict, le label Qualitel exige un niveau sonore inférieur à 55 dB et 52 dB pour le label « confort acoustique ».

Dans ce contexte, les revêtements de sol souples jouent un rôle essentiel dans la diffusion et l'absorption des bruits de choc. Leur efficacité acoustique est reconnue dans la transmission de bruits d'une pièce à l'autre et dans leur limitation du bruit de la marche à l'intérieur même du local où ils sont installés.

Le linoléum fait partie des revêtements de sol offrant une excellente absorption. Le nouveau **Linodom Silencio xf** possède de bonnes qualités acoustiques pour réduire les bruits d'impact avec une efficacité à hauteur de 17 dB. Posé par exemple sur une dalle de béton de 18 cm, il permet de respecter la réglementation et offre un environnement sonore apaisé, ainsi qu'un cadre de vie et de travail plus serein.

Le linoléum

Dans le langage commun, ce terme est associé à tous les revêtements de sols souples à l'exception des textiles. **Il s'agit en réalité d'un produit bien spécifique**, différent dans sa fabrication, son esthétique et ses performances. Inventé en 1864, le linoléum est constitué de produits naturels : huile de lin, résines, charges minérales, farine de bois et de liège appliquées sur une toile de jute. La résine de pin le rend intrinsèquement bactéricide. Des ajouts de pigments dans l'épaisseur du revêtement permettent d'obtenir les tons variés (effets marbrés et couleurs unies) et rendent sa couleur inaltérable. Le traitement de surface X-treme finish offre au linoléum une très bonne résistance à l'usure et aux taches.



DESIGN

Ambiance textile

Caméléon du revêtement de sol, le PVC a depuis longtemps dépassé sa spécificité de départ, la couleur unie, pour proposer des designs variés. Aujourd'hui, la palette s'étend encore avec le PVC d'inspiration textile.

Dans le secteur tertiaire, les revêtements de sol textiles se sont toujours largement imposés. Feutrés, chaleureux et offrant un bon confort à la marche, ce sont aussi de bons isolants phoniques qui présentent une très large gamme de textures, couleurs, épaisseurs et prix. Ils s'adaptent ainsi aisément aux codes couleurs d'une marque et aux différences de standing. **Agissant comme véritable facteur de convivialité, ils permettent un environnement chaleureux, favorisant pour beaucoup une ambiance agréable.**

Dans ce domaine, les revêtements de sol ne sont pas en reste. Passés maîtres dans les techniques d'impression de haute définition, il n'en fallait pas davantage pour voir apparaître des produits à effet textile. Contrairement aux « imitants » – bois, pierre, marbre... –, la technique utilisée n'est pas la photo impression, mais des interprétations de motifs à trame dans des teintes rappelant les textiles.

Ce design novateur permet de créer des espaces de travail conviviaux pour une ambiance douce et feutrée, mais aussi pour des espaces dynamiques : les dalles peuvent s'associer sans aucune difficulté avec d'autres types de revêtements de sol PVC. En créant des motifs et en faisant jouer différentes finitions, esprit textile et imitant bois par exemple, ils permettent de définir des trajectoires, hiérarchiser les espaces ou marquer des zones (entrée, accueil...). Ces dalles peuvent également se poser avec d'autres matériaux de faible épaisseur comme les revêtements textiles.

Elles laissent ainsi libre court à l'imagination des designers, des décorateurs et des architectes d'intérieur qui découvrent en elles de véritables solutions au service de leur travail.

Ces produits, à l'image de la **gamme Space** de Tarkett, reprennent à leur compte tous les avantages qui ont fait le succès des revêtements textiles dans le secteur tertiaire. **Conçus en dalles compactes amovibles et plombantes (donc très lourdes), leur pose (même sur plancher technique) s'effectue facilement à l'aide d'un produit de maintien, sans colle ni soudure, ce qui permet un positionnement et repositionnement faciles.** Ces dalles présentent de plus une excellente résistance à la rayure, au poinçonnement et à l'abrasion lorsqu'elles sont posées dans un lieu exposé à un fort trafic ou à l'usage de meubles lourds.

Les revêtements de sol PVC d'esprit textile offrent une grande facilité d'entretien. En effet, avec une forte résistance aux taches, ils ne nécessitent ni cire ni métallisation, leur nettoyage est facile et réduit d'autant les coûts. L'entretien journalier est simplifié, les salissures s'éliminant par balayage humide, avec un détergent neutre.



ENVIRONNEMENT

Valoriser les opérations tertiaires respectueuses de l'environnement

Concevoir des ouvrages respectueux de l'environnement est un enjeu croissant du secteur de la construction. Depuis Février 2005, les maîtrises d'ouvrage peuvent valoriser la démarche environnementale menée sur leurs opérations par l'ensemble des acteurs du projet. La certification « NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® » apporte la garantie d'une part du respect des principes de management d'opération, mais également de l'atteinte de performances environnementales supérieures à celles d'un bâtiment de même génération.

À ce jour, les bâtiments de bureaux, les établissements scolaires (de la petite enfance à l'université), ou encore les établissements hospitaliers entrent dans le champ de la certification. Progressivement, l'ensemble du secteur tertiaire pourra prétendre à cette reconnaissance des bâtiments sains, confortables et plus respectueux de l'environnement. Premières activités concernées pour début 2009 : l'hôtellerie, le commerce et la logistique.

Et pour pérenniser les engagements pris en conception et réalisation, une certification de la phase d'exploitation verra également le jour très prochainement. Sa mission ? Vérifier que la gestion de l'ouvrage au quotidien, son entretien et sa maintenance, ainsi que sa rénovation et sa fin de vie respectent les enjeux environnementaux tout en assurant bien-être aux hommes.

L'ensemble des référentiels opérationnels et expérimentaux est téléchargeable sur le site du certificateur [Certivéa](#).